

Ici on trinque... à votre santé !!!

Vos élus CE, Anne Mestre et Rémy Girardin se sont engagés à vous informer régulièrement des décisions prises sur tous les dossiers abordés au CE. Voici les informations que vous devez connaître sur le CE ordinaire du 24 Mars 2017

■ Service de Santé au Travail (S.S.T) : évolutions législatives et règlementaires

- Impacts de la Loi « Travail » sur la médecine du travail : le suivi médical périodique et systématique évolue vers un **suivi individualisé** de chaque salarié en prenant en compte l'état de santé et l'âge du travailleur, les conditions de travail.
- Pour le suivi individuel de l'état de santé des salariés « hors poste à risques » : la visite sera réalisée par un professionnel de santé (PS) sous responsabilité du médecin.
 - **A l'embauche** : une VIP (Visite d'Information et de Prévention) sera conduite par un professionnel de santé (PS) : médecin du travail, interne en médecine, collaborateur du médecin, infirmier en santé au travail ; en principe elle s'effectuera après la prise effective de poste dans un délai de 3 mois maximum (inférieur à 2 mois pour les apprentis)
 - **Suivi** : le délai entre 2 visites est de 5 ans maximum

■ Rapport d'activité 2016 du S.S.T : vigilance !

- Les médecins notent un malaise lié à l'accélération des réorganisations, aux départs des salariés en TPS (engendrant par leur non remplacement une augmentation de la charge de travail), à une complexification des métiers liée à la polyvalence et multi-compétence et enfin aussi au problème de la non reconnaissance de leur travail.
La perte du sentiment de travail bien fait et le manque de satisfaction lié à la maîtrise de son savoir-faire et d'expertise génèrent un mal-être constant chez les salariés.
- De plus, la désertification de certaines zones et l'optimisation immobilière provoquent de grandes inquiétudes au sein des équipes de plateaux ; s'y ajoutent des fermetures de boutiques dans les mêmes secteurs. Et pour ceux qui veulent évoluer, les offres et les propositions d'emplois se restreignent.
- Les acteurs du SST font également part de leur inquiétude quant à l'augmentation de personnes en situation difficile.
- La digitalisation, le déficit de formations, les orientations à venir : réductions d'effectifs, plans d'économies vigoureux, contexte concurrentiel, participent à ce mal être.



■ Evènements et résultats de la dose

- **Fibre** : le parc reste insuffisant et la trajectoire n'est pas tenue ; pour créer du flux de clientèle un plan média massif sera mis en place (avec des bons plans et des codes privilèges)
- **Déploiement de la Fibre** : annonce de la Fibre à Port de Bouc, aux Angles et Bourg de Péage
- **Mobiles** : un marché toujours très actif avec les annonces de Free. Après deux semaines difficiles, amélioration de notre delta parc liée à une vente flash Sosh.
- **10 recrutements externes** réalisés en mars 2017
- **Hausse des charges de sous-traitance en UIs** liée notamment à une dégradation de l'activité SAV Grand Public
- Démarrage des **formations « manager 2020 »** sur la plupart des unités de la DOSE qui définit le rôle du manager au travers de «l'expérience client»
- **156 mobilités** ont été actées à mi-mars sur le territoire SE depuis le début de l'année

■ Projet d'ouverture les dimanches pour l'AD Sud Est

- Le **cadre réglementaire** : dans le cadre du travail occasionnel le dimanche, la loi permet l'ouverture jusqu'à 12 dimanches par an, sous réserve de validation préfectorale ou municipale,
- Une partie des boutiques de l'ADSE a fait le choix d'ouvrir certains dimanches, le travail dominical est soumis à volontariat.
- Ces dimanches travaillés seront pendant la période estivale, la période des soldes, les périodes de fêtes afin d'accueillir la forte affluence commerciale et pour répondre à l'obligation qui est faite à Orange d'ouvrir dans les centres commerciaux, sous peine d'astreinte financière



■ Les ASC : inscrivez-vous !

- **Prestations 2017** : Renseignez-vous sur les prestations proposées, notamment sur les journées découvertes de 2017 et les voyages longs courriers 2018....pour ne pas les laisser aux seuls initiés ...
- **Prestation de Rentrée Scolaire 2017** : voir sur le site du CE de la DOSE les différents tableaux pour connaître le montant qui vous sera proposé en fonction de votre QF et des études suivies par vos enfants.

Et n'oubliez pas de vous inscrireet de donner votre QF.... pour pouvoir bénéficier de vos prestations en 2017 ! Sinon, nada...et pas de report cette année

VOS ELUS CFE-CGC : Anne Mestre, 0687814212 - Rémy Girardin, 0673198205

Suivez-nous sur <http://www.cfecgc-orange.org/do-sud-est/>